

Dieppe

Les infos Dieppoises du 30 mai 2025

549 mots

Retour au calme au lycée du Golf après une semaine de tensions

Après plusieurs jours de droit de retrait exercé par les professeurs du lycée du Golf à Dieppe, une solution a été trouvée mardi 27 mai pour garantir la sécurité de tous.

Le calme est-il enfin revenu au lycée du Golf, à Dieppe? Ce mardi 27 mai, les cours ont repris normalement. « **Une solution qui garantit la sécurité des personnes et le bon fonctionnement de l'établissement a été mise en place** », a indiqué Estelle Mialhe, la proviseure, aux parents, lundi à 16 h, via l'environnement numérique de travail du lycée. Certaines classes n'ont pas eu de cours ce mercredi, mais c'était uniquement en raison d'une réunion entre des professeurs et la rectrice. Un représentant des professeurs indique que les cours vont reprendre normalement lundi 2 juin.

Pour rappel, depuis le mercredi 21 mai, une grande partie de la communauté éducative exerce son droit de retrait à chaque retour dans l'établissement d'une élève, exclue définitivement le 30 janvier puis réintégré après la suspension de la décision par le tribunal administratif.

« L'intégralité des cours assurée »

« **Par mesure de sécurité** », il a été décidé pour ce mardi de rétablir la règle des sorties uniquement selon les horaires indiqués sur les emplois du temps. Les élèves sont également priés de ne plus emprunter le portail d'entrée des visiteurs, « **sauf en cas d'impératif dûment justifié** ». Il est par ailleurs réaffirmé que « **l'intégralité des cours sera pleinement assurée dès à présent** ».

Lundi 26 mai, l'élève de première est revenue « **contre toute attente** » à 13 h, selon plusieurs sources concordantes, alors que les services du rectorat étaient encore en dialogue avec les parents pour trouver une issue, et que son retour n'était pas prévu.

Les enseignants ont alors aussitôt exercé leur droit de retrait, provoquant de l'incompréhension chez les élèves. « **Certains sont partis, d'autres voulaient sortir alors que les grilles étaient fermées** », indique un témoin sur place.

Seuls deux assistants d'éducation étaient présents, contre cinq habituellement, pour tenter de ramener le calme.

Toujours selon nos sources, la proviseure a reçu les parents de l'élève pour leur notifier l'interdiction de pénétrer dans l'établissement, sous réserve que la continuité pédagogique soit assurée pour cette dernière.

Les policiers se seraient rendus sur place pour sécuriser sa venue. Les cours ont ensuite repris après son départ, à 13 h 30.

Contacté, le rectorat confirme que **« tout est mis en place au niveau de l'établissement pour assurer la continuité pédagogique de l'élève concernée. »**

Des propos menaçants

Pour rappel, le conseil de discipline reprochait à l'élève d'avoir tenu des propos menaçants envers un enseignant, pendant une heure de cours. Phrase qui comporte une référence explicite à une arme : **« Heureusement que je n'avais pas un flingue, sinon j'aurais fait un carnage »**.

Après avoir saisi la commission d'appel du rectorat, qui a confirmé la décision d'exclusion, la famille s'est tournée vers le tribunal administratif.

Par une ordonnance rendue en référé le 19 mai, celui-ci a suspendu la sanction à titre provisoire et ordonné la réintégration immédiate de l'élève afin qu'elle puisse poursuivre sa scolarité dans l'attente d'un jugement sur le fond.

Marie Lemaistre

